

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 09

Séance du : 2 avril 2024

Objet : Communauté d'Agglomération de Vesoul – Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage : 5 avril 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Robin LHENRY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) – Mme Anny GRANDGERARD – M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) – M. Serge SCHMIT (pouvoir à M. Robin LHENRY).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

Dans le cadre de la procédure de révision des documents d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Vesoul, le Conseil Communautaire s'est prononcé le 14 décembre 2023 sur l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. L'avis du Conseil Municipal sur ce projet est requis.

Après avoir pris connaissance du projet et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté le 14 décembre 2023 et pour lequel il ne fait part d'aucune observation.

Nombre de votants : 14

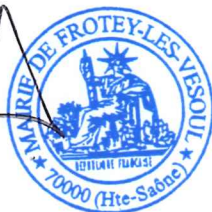
Vote : 14 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA